

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-03-054-DAP

Nomenclature : 3.6.3

OBJET : DECLASSEMENT ET CESSION DE VEHICULE

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 16 mars 2022

Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 16/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	Mme NOGARO
Mme BAULON	procuration à	Mme ORDUNA
M. CENDRES	procuration à	Mme LE GALL
Mme LALANNE	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme ORDUNA, M. LECERF

➤ Arrivée de Mme ORDUNA au point n° 2022_03_045_DGS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents en début de séance	25
Nombre de présents à partir du point n° 2022_03_045_DGS	26
Nombre de pouvoirs en début de séance	5
Nombre de pouvoirs à partir du point n° 2022_03_045_DGS	6
Nombre de votants en début de séance	30
Nombre de votants à partir du point n° 2022_03_045_DGS	32

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déclasser un véhicule municipal non utilisé depuis plus d'une dizaine d'année.

Il s'agit d'une remorque podium de marque Hubière, immatriculée 5105 RG 40, 1ère mise en circulation le 22 décembre 1998.

Cette remorque est stationnée dans la cour de l'école Notre Dame des Forges et l'association



des Enfants de la Cité des Forges l'utilise occasionnellement en tant que podium.
Aussi, il est proposé de déclasser ce véhicule pour en faire don en l'état à l'association des Enfants de la Cité des Forges, sise 4 bis rue de la Cité à Tarnos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

DELIBERE

DECIDE de déclasser du domaine public communal pour le classer dans le domaine privé de la Ville, l'engin remorque podium marque Hubière, immatriculée 5105 RG 40.

DECIDE de céder à titre gracieux ce véhicule à l'Association « Les enfants de la Cité des Forges ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr